

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	19
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	7.10 Divers – Clôture financière d'opération – 0387 Montagnac – Résidence la Commanderie – Construction de 20 logements collectifs

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-19-DAF-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 7.10. DIVERS - Clôture financière d'opération - 0387 MONTAGNAC - Résidence La Commanderie - Construction de 20 logements collectifs

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la fiche financière et comptable de l'opération de construction de 20 logements collectifs de la résidence La Commanderie située à Montagnac.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

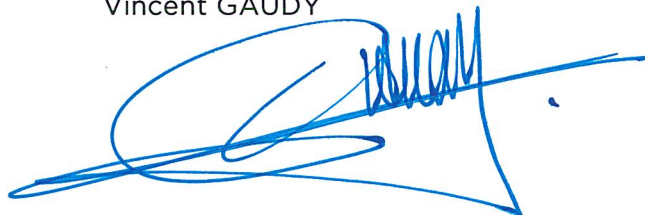
ARTICLE 1^{er}

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des honoraires, des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...),

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', is written over the printed name.

CA du 28/04/2026 DFI - NB

GD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-19-DAF-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

0387 MONTAGNAC
 Résidence La Commanderie
 Construction de 20 logements collectifs

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Charges Foncières (terrain,notaire,branchements)	645 173,98
- Construction (TCE, lots séparés...)	2 393 421,54
- Honoraires (ingénierie, contrôle technique...)	291 053,19
TOTAL :	3 329 648,71

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt CDC Plus Construction	1 170 282,00
- Prêt CDC Plus Foncier	319 617,00
- Prêt CDC Plai Construction	386 630,00
- Prêt CDC Plai Foncier	129 860,00
- Prêt CDC Booster	300 000,00
S/Total I	2 306 389,00

B) Financement Complémentaire

- Prêt Action Logement	20 000,00
S/Total I	20 000,00

C) Subventions

- Subvention Etat (Aide à la Pierre)	42 600,00
- Subvention Conseil Départemental (production)	104 000,00
- Subvention CAHM	86 800,00
- Subvention Eneadis	18 751,53
- Subvention GRDF	3 397,92
- Subvention Régionale	20 870,78
S/Total II	276 420,23

D) Affectation Fonds Propres C/10672

	726 839,48
TOTAL	3 329 648,71